



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 12 mars 2018 à 13 h 30.

PRÉVENIR ET COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - ADOPTION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ PERMANENT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT l'article 4.3 du Règlement no 1 – Règlement de régie interne de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (RLRQ, chapitre P-22.1, sanctionnée le 8 décembre 2017);

CONSIDÉRANT le projet de plan d'action et la composition et le rôle du comité institutionnel permanent proposés par le comité de travail portant sur la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT les explications du vice-recteur aux ressources humaines;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR CHRISTIAN LINARD, DÛMENT APPUYÉ PAR MADAME ÉLIANE MOREAU, IL EST RÉSOLU d'adopter la composition et le rôle du comité institutionnel permanent, tel qu'il apparaît en annexe à la présente résolution.

[ANNEXE 2018-CA646-02.07-R7054](#)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

original signé: _____

M^e Marylène Drouin
Secrétaire générale

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration.